



© Photo Fréas

Fiction ou réalité ? La quasi-totalité des modèles climatiques prévoit un assèchement sur l'ensemble du territoire français. Avec plus de précipitations annuelles, la moitié nord en aura davantage en hiver mais moins en été, tandis qu'au sud, les précipitations diminueront quelle que soit la période de l'année.

potentiels, le rapport passe en revue les principaux usages, parmi lesquels l'eau potable,

l'industrie, l'énergie et l'agriculture avec un évident tropisme en faveur de cette dernière. Les

d'autant de mansuétude... Au-delà de ces généralités, le rapport formule quelques axes de

rapporteurs souhaitent ainsi « qu'on ne mette pas en opposition frontale et stérile consommateurs et exploitants agricoles dès lors qu'ils partagent un intérêt commun : celui de disposer d'une alimentation à coûts accessibles », oubliant par là même, l'apport des Industries agroalimentaires et des industries de transformation qui doivent composer depuis longtemps avec des obligations très strictes, aussi bien pour leur approvisionnement en eau que pour leurs rejets, sans avoir jamais bénéficié

réflexions dont aucun n'est véritablement nouveau : amélioration du rendement des réseaux de distribution, levée des carcans réglementaires pesant sur la réutilisation des eaux usées... Certains, comme par exemple la création de réserves d'eau de proximité, sont même très contestés, encore récemment par IRSTEA (Voir EIN n° 392) dont une expertise a mis en lumière l'impact des retenues sur l'ensemble des caractéristiques fonctionnelles d'un cours d'eau.

Au total, un rapport qui a le mérite de dresser un état des lieux intéressant, malgré des ambiguïtés évidentes, la principale consistant à proclamer l'état d'urgence sans esquisser la moindre proposition concrète. Le rapport de la délégation à la prospective du sénat est téléchargeable à l'adresse : <http://www.senat.fr/rap/r15-616/r15-6161.pdf> ■

Cybersécurité

L'arrêté sectoriel relatif à la gestion de l'eau a été publié

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les opérateurs d'importance vitale (OIV) doivent mettre en œuvre plusieurs mesures relatives à la sécurisation de leurs systèmes d'information définies par la Loi de Programmation militaire (LPM). Objectif : faire face aux cyber-menaces et répondre aux besoins de la sécurité nationale.

Une première vague d'arrêtés marque la mise en place effective de ce dispositif pour plusieurs secteurs d'activités, dont celui de la gestion de l'eau qui figure parmi les 12 secteurs définis d'importance vitale par l'arrêté modifié du 2 juin 2006.

L'arrêté du 17 juin 2016 (J.O. du 23/06) fixe donc les règles de sécurité et les modalités de déclaration des systèmes d'information d'importance vitale et des



Suez

Les infrastructures de traitement et de distribution d'eau potable, tout comme les stations d'épuration, font partie des opérateurs d'importance vitale : leur dysfonctionnement, leur arrêt ou leur indisponibilité, volontaire ou non, affecterait directement un grand, voire un très grand nombre de personnes.

incidents de sécurité relatives au secteur d'activités d'importance vitale « Gestion de l'eau », ceci en application de l'article 22 de la

loi de programmation militaire du 18 décembre 2013. L'arrêté énumère notamment les règles de sécurité en prenant en

compte les spécificités du secteur (enjeux, contraintes, niveau de maturité en sécurité numérique). À la fois organisationnelles et techniques, elles sécurisent l'accès et la gestion des systèmes d'information ciblés. Il décrit également les modalités d'application des autres mesures à prendre : l'identification des systèmes d'information d'importance vitale (SIIV), la notification d'incidents de sécurité et les contrôles pour suivre la mise en place du dispositif.

La France est ainsi l'un des tous premiers pays à s'appuyer sur la réglementation pour définir un dispositif de cybersécurité de ces infrastructures critiques qui sont indispensables au bon fonctionnement et à la survie de la Nation. En tant qu'autorité nationale en matière de sécurité et de défense des systèmes d'information,

L'eau est notre avenir, préservons-là !



Raccords électrosoudables
et raccords Série 1,
deux gammes complémentaires
pour l'adduction d'eau potable



PLASSON

FRANCE

Au service de vos réseaux depuis 1964

www.plasson.fr

l'ANSSI a piloté les groupes de travail qui ont permis de définir ces dispositions. Ils ont réuni, par secteur d'activité, les opérateurs d'importance vitale, les autorités

de régulation et les Ministères coordonnateurs.

L'ANSSI continuera à accompagner les opérateurs dans la sécurisation de leurs systèmes

d'information, notamment grâce à la mise en ligne d'un espace dédié sur le site Internet de l'agence qui revient en détail sur le dispositif français de cybersécurité, les

mesures – en particulier les règles de sécurité - et propose un certain nombre de ressources pour aider à leur mise en œuvre.

<http://www.ssi.gouv.fr/> ■

Services eau & assainissement

La FP2E souligne la nécessité de soutenir les investissements

La FP2E a mis l'accent, à l'occasion du Congrès des Maires qui s'est tenu du 31 mai au 2 juin dernier, sur la nécessité de soutenir l'effort des collectivités dans leurs investissements pour préserver les infrastructures, innover et maintenir un haut niveau de qualité de service pour les consommateurs. Dans le contexte continu de contraction de la dépense publique, la FP2E rappelle la nécessité de ne pas céder à des logiques de sous-investissement qui empêcheraient les décideurs de relever les défis économiques, sociétaux et environnementaux des services publics d'eau et d'assainissement. En particulier dans la période de réforme territoriale en marche, qui entraînera une profonde réorganisation des services d'eau et d'assainissement au cours des quatre prochaines années.

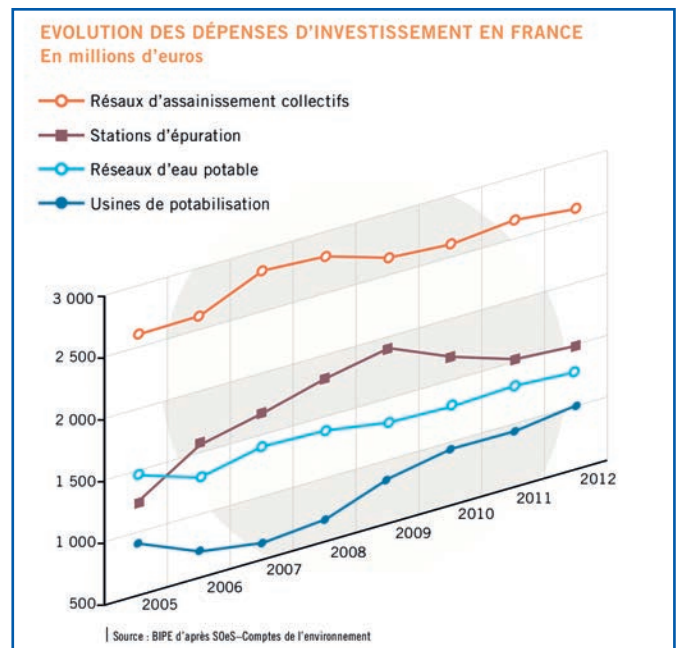
Chaque année en France, l'investissement dans les infrastructures s'élève à près de 6,4 milliards d'euros pour améliorer la qualité des services d'eau et d'assainissement, dont 5 milliards sont investis par les collectivités locales avec l'aide des agences de l'eau. Il s'agit d'investissements indispensables, qu'il est nécessaire, a minima de maintenir, voire d'augmenter, en cohérence avec les besoins des services, pour satisfaire les exigences de

la réglementation et les attentes des usagers.

De l'avis de nombreux observateurs du secteur, le niveau d'investissement annuel de renouvellement des réseaux d'eau potable, qui est actuellement de l'ordre de 800 millions d'euros, devrait être doublé pour assurer un renouvellement optimisé des infrastructures existantes.

Les entreprises de l'eau apportent une contribution importante aux efforts d'investissement, à hauteur de 888 millions d'euros par an dans le cadre de leurs activités de délégation. Elles encouragent les collectivités qui disposent de nouvelles capacités de financement (arrivée à échéance des amortissements, fin des annuités d'emprunt...) à les consacrer aux investissements qui sont impératifs pour maintenir la performance, la maîtrise des prix, et poursuivre l'implantation de l'innovation en leur sein.

Pour la FP2E, il s'agit d'un point de vigilance essentiel dans le contexte de profonde réforme territoriale résultant de l'entrée en vigueur des lois NOTRe et MAPTAM. Ces textes vont modifier le périmètre des autorités organisatrices et élargissent le champ des compétences des collectivités dans la gestion des services et du grand cycle de l'eau (notamment, en matière de prévention des inondations en application de la loi GEMAPI). En cette période de transition, les entreprises de l'eau vont se



En 2012, l'investissement dans le domaine de l'eau et de l'assainissement s'est élevé à 6,467 milliards d'euros. Il a légèrement progressé de 0,7 % par an en moyenne entre 2005 et 2012. Plus de 2,3 milliards d'euros ont été consacrés à l'eau potable et 4,1 milliards d'euros à l'assainissement, dont les deux tiers dans les réseaux.

mobiliser aux côtés des collectivités pour leur proposer les solutions les mieux adaptées à leur situation, notamment en matière d'optimisation de leurs infrastructures.

« La réforme territoriale aura notamment pour effet d'accélérer le regroupement des communes, d'augmenter la taille des autorités organisatrices des services, et d'en diminuer le nombre. De cet effet de concentration, les usagers de l'eau peuvent légitimement attendre des améliorations en termes de qualité de

service. Le maintien et l'optimisation des infrastructures, qui seront décisifs dans l'évolution maîtrisée des prix des services, nécessitent des programmations pluriannuelles permettant un lissage des investissements entre les générations », explique Bertrand Camus, Président de la FP2E.

La période de transition en cours doit constituer pour les collectivités locales une opportunité pour rationaliser la gestion des services et en optimiser l'efficacité, au meilleur prix. ■



L'eau dans les pays en développement
Francis Rosillon

La librairie de l'eau vous propose :

L'eau entre réglementation et marché
Max FALQUE

